



Mairie de Sainte gemme

1 Rue de la mairie
17250 SAINTE GEMME
TEL : 05 46 94 71 51
secretariat@mairiestegemme.fr

A L'AFFICHE

Mot de M le Maire	1
Agenda manifestation	2
Info Mairie	3
Environnement	4

Directeur de la
publication :
Le Maire, Philippe
GACHET

Rédaction :
Commission
Communication

Photos et illustrations:
Commission
Communication

Impression : Mairie
Tirage : 680 exemplaires

Distribution : les
Conseillers
Municipaux

Mot de M le Maire

Chères Concitoyennes, chers
Concitoyens,

Je vous souhaite dans un premier
temps une bonne et heureuse année et
surtout une bonne santé.

Les voies d'accès aux villages de la
Crocherie et de Pouzaur sont enfin
dans le giron de la voie communale.
La voie de La Durandière et celle de
Ralette sont en cours de finalisation.

Des travaux à Chez Bouchet et
Charnay sont réalisés et permettent de
sécuriser les routes.

Nous allons travailler sur Chez Barras
en 2023 : pluviales, trottoirs et étudier
les possibilités d'enfouissement de
travaux.



L'assainissement collectif dans le
bourg est en cours de réalisation.
Ainsi, nous allons pouvoir travailler
sur l'aménagement de la cour de
l'école et des voies d'accès du bourg.

Le Conseil Municipal travaille sur
toutes les sources d'économies en
énergies possibles. Nous avons
commencé par l'éclairage public.

Les Fêtes étant passées, il nous faut
vaquer à nos occupations et partir
pour une nouvelle année pleine de
bonnes choses du moins je vous le
souhaite.

Amicalement,
Votre Maire,

Philippe GACHET

MEDIATHEQUE

Ouverte
Mardi de 14h à 18h
Mercredi de 8h30 à 12h30
Jeudi et Vendredi de 8h30 à
11h30 et de 14h00 à 18h00
Samedi de 10h00 à 12h00

tél : 05.46.93.33.93
Page Facebook : médiathèque
Sainte Gemme



MAIRIE

Ouverture du Lundi au Jeudi de
14h30 à 18h00 et
le Vendredi de 14h00 à 17h00

Tél : 05.46.94.71.51
Mail :
secretariat@mairiestegemme.fr



LOCAL JEUNES

Ouvert tous les
Mercredis après-midi
De 14h00 à 18h00
Pour les jeunes qui
entrent au collège et à
partir de 11 ans



INFOS MAIRIE



Samedi 07 Janvier	Repas de Noël à Midi organisé par Ste Gemme Amitié
Samedi 14 Janvier	Vœux de Monsieur le Maire à 11h30 dans la Salle des Fêtes
Samedi 14 Janvier	Fête Galette des Rois organisée par le Comité des Fêtes
Jeudi 26 Janvier	Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié
Samedi 04 Février	Pot au Feu à 19h30 organisé par La Roue Libre
Dimanche 5 Mars	Repas des Aînés organisé par la Municipalité
Samedi 11 Mars	Loto organisé par l'APE Gemme les Drôles
Samedi 25 Mars	Soirée Karaoké organisée par le Comité des Fêtes
Jeudi 30 Mars	Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié
Jeudi 4 Mai	Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié
Dimanche 21 mai	Frairie et Brocante organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 24 juin	Fête de la Musique organisé par le Comité des Fêtes
Jeudi 29 Juin	Concours de Belote à 14h00 organisé par Ste Gemme Amitié
Samedi 1 ^{er} Juillet	Kermesse de l'école organisée par l'APE Gemme les Drôles
Dimanche 23 Juillet	Repas Grillades à 12h30 organisé par La Roue Libre
Samedi 29 juillet	Marche nocturne organisée par le Comité des Fêtes

VOEUX 2023

**Monsieur le Maire a l'honneur de vous inviter
le SAMEDI 14 JANVIER 2023 à 11h30 à la SALLE DES FETES
Pour vous convier à un verre de l'amitié !**

Merci de confirmer votre présence au plus tard le Vendredi 06 Janvier 2023
Par téléphone au 05 46 94 71 51 ou par mail : secretariat@mairiestegemme.fr

LE REPAS DES AINES

Dimanche 05 Mars 2023 à 12h00



La Municipalité met à la location une sonorisation dans la salle des Fêtes pour vos soirées.

Renseignements auprès du Secrétariat

Cout de l'énergie, un casse-tête pour tous !

Comme nous tous, la commune n'échappe pas au surcoût de l'énergie : électricité, gaz ... C'est la raison pour laquelle dès septembre, nous avons réduit la durée de l'éclairage public sur la commune notamment le soir, de 23 h 00 à 22 h 30 puis récemment à 21 h 00. Certes comme vous avez pu le constater les luminaires ne se sont pas encore tous réglés à la même heure.

En fait, pour information, nous comptons sur la commune 253 points lumineux commandés par 47 armoires électriques comprenant chacune une horloge. 28 de ces horloges sont programmables par smartphones via une connexion Bluetooth. Ainsi, grâce à la transmission par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural) des applications adéquates, messieurs Bruno ROY (délégué au SDEER) et Jean François DESERSON ont pu réaliser eux-mêmes, le réglage à 21 h 00 de ces 28 horloges.

Les 19 restantes plus vétustes, ne sont pas pilotables, et nécessite donc l'intervention sur le terrain du SDEER moyennant facturation, naturellement. Ainsi, dans un double objectif de modernisation et de pleine autonomie pour le réglage des horaires, le conseil a pris la décision de remplacer ces 19 horloges.

Nous espérons cependant que l'horaire choisi de 21 h 00 n'entraîne pas trop de perturbations dans votre vie quotidienne, nous sommes à l'écoute de vos remarques éventuelles.

Certes, le changement d'horaire n'est pas suffisant, le passage en Led serait une source d'économie indéniable, mais les « têtes » des luminaires ne sont pas adaptées, il faudrait toutes les remplacer, opération très couteuse. Actuellement, le SDEER teste des ampoules Led Philips en remplacement des ampoules actuelles. Nous attendons le retour de cette expérimentation, avec intérêt et espoir.

Nouveaux horaires des déchetteries de Trizay et Plassay

A compter du 2 Janvier 2023

DECHETTERIE	TOUTE L'ANNEE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
PLASSAY	9h – 12h30	FERMEE	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30
	14h – 17h30		14h – 17h30	14h – 17h30	14h – 17h30	14h – 17h30
TRIZAY	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30
	14h – 17h30	14h – 17h30	14h – 17h30	14h – 17h30	14h – 17h30	14h – 17h30

A partir du 2 janvier 2023, la collecte des ordures ménagères aura lieu **un lundi toutes les 2 semaines**. La première collecte robotisée aura donc lieu le lundi 9 janvier.

La collecte des emballages aura lieu **le lundi toutes les semaines**.

Les bacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes devront être impérativement sortis la veille.



LETTRÉ D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Au regard des nombreuses demandes concernant la mensualisation de la redevance des ordures ménagères, la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, après en avoir délibéré le 30 novembre 2022, vous informe que celle-ci sera effective à compter de l'année 2023.

La mensualisation sera possible uniquement pour les résidences principales pour une durée de 6 mois à compter du 1er avril.

Si vous souhaitez souscrire à la mensualisation, merci de nous retourner impérativement avant le 1er mars 2023 le contrat d'adhésion que vous retrouverez dans nos locaux au format papier ou sur le site de la Communauté de Communes – www.coeurdesaintonge.fr à l'adresse :

Communauté de Communes
Place Eugène Bézier
BP 23

Saint Porchaire

Passé ce délai, votre demande de mensualisation ne pourra pas être prise en compte.

Bien cordialement,



En 2023, la collecte évolue !

+ de tri - de déchets



La CDC Cœur de Saintonge fait un grand pas en faveur de la réduction des déchets. Pour inciter au tri, les ordures ménagères sont collectées en bac une semaine sur deux comme dans de nombreux autres territoires.

Pourquoi ?

- Réduire les déchets : en triant 100% des emballages et en compostant ses biodéchets, une famille de 4 personnes produit entre 30 et 60 litres d'ordures ménagères tous les 15 jours.
- Réduire notre impact sur le changement climatique.
- Maîtriser les coûts : le traitement des ordures ménagères non triées coûte dix fois plus cher que le recyclage.

Dès janvier 2023

POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES



1 collecte toutes les 2 semaines. Pour renforcer l'hygiène et la sécurité des agents, la collecte des ordures ménagères est robotisée.

POUR LES EMBALLAGES



1 collecte chaque semaine. Collectés dans un sac jaune de 80 litres avec liens coulissants (retrait gratuit en mairie).

POUR LES BIODÉCHETS



Si votre foyer n'est pas encore équipé d'un composteur pour le tri des biodéchets (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs...), de nouvelles permanences auront lieu en 2023. L'information sera diffusée aux mairies, sur cyclad.org et la page Facebook @Cyclad17.

Mon bac, mode d'emploi :

Les sacs jaunes doivent être placés au sol et à une distance minimale d'1 m du bac d'ordures ménagères. Aucun obstacle à moins d'1 m du bac.

Le bac doit être placé sur le marquage au sol prévu à cet effet et la poignée opposée à la route.

Si vous avez un marquage avec une flèche, placez votre bac en retrait de la route. Le bac ne doit pas être placé sur la route.

Si votre bac est cassé, merci de contacter Cyclad au 05 46 07 16 66 ou par mail à contact@cyclad.org.

Mon calendrier

Retrouvez vos nouveaux jours de collecte sur cyclad.org ou sur le guide Collecte et Déchetteries 2023 disponible en mairie.

L'objectif est clair

+ de tri - d'incinération et d'enfouissement



Renseignements : Service Public Cyclad
05 46 07 16 66 / contact@cyclad.org / cyclad.org